



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

RESTAURATION DES MURETS

Rappels concernant la nature de l'opération :

Les travaux subventionnables concernent la restauration des **murets en pierres sèches** édifiés avant 1950 présentant un intérêt patrimonial et architectural ou étant typiques de la commune de Sainte-Féréole.

Les travaux à réaliser devront être respectueux de la qualité architecturale de l'édifice à restaurer : les matériaux utilisés seront identiques ou de même aspect que ceux de l'ouvrage d'origine.

Les pierres d'origine seront donc prioritairement utilisées pour la restauration

A défaut, et afin de préserver au maximum l'aspect architectural d'origine du muret, les pierres utilisées devront être d'aspect identique aux pierres d'origine et il ne pourra être utilisé aucun liant ni aucun crépis ou enduit et aucun joint ne sera apparent.

Seuls sont subventionnés les murets visibles depuis l'espace public (rue, place, passage ...)

Un avis technique sur les travaux à réaliser pourra être sollicité auprès du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Corrèze.

Sont exclues de l'opération :

- les travaux de création
- les travaux d'entretien
- les travaux nécessités par l'affectation du muret à un nouvel usage

DEMANDEUR

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

MURET

Date de construction :

Matériaux d'origine :

Situation géographique : joindre un plan de situation et des photos du muret à restaurer (depuis l'espace public)

TRAVAUX

Montant du Devis (joindre copie du devis) :.....

Matériau utilisé :

Couleur (joindre un échantillon) :.....

Pièces à joindre obligatoirement (à défaut le dossier ne sera pas instruit) :

- Plan de situation
- Devis quantitatif et estimatif des travaux à réaliser
- Calendrier prévisionnel de travaux
- Photos du muret (depuis l'espace public) avant travaux
- 1 Relevé d'Identité Bancaire ou Postal